

13 avril 2018

Édition 4, Numéro 4

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré, P.22

Siège 1 : Sylvain Côté  
Siège 2 : Philippe Verly  
Siège 3 : Gilles Perron  
Siège 4 : Raymond Côté  
Siège 5 : Lise Larochelle  
Siège 6 : Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG, P.26  
Marie-Ève Parr, Insp. P.25  
Line D. Letendre, Sec. P.21  
Pier Lacasse, R. Voirie P.24  
Stéphane Côté, Voirie  
Diane St-Pierre, Concierge  
Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

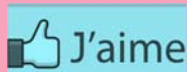
**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca  
mairie@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à :

**www.val-joli.ca**

ou sur

Facebook à :  
**Loisirs Val-Joli**



## MOT DU MAIRE

La municipalité travaille toujours sur le dossier internet haute vitesse avec Cogeco. Dernièrement, des citoyens ont été contactés pour qu'ils fournissent un test de vitesse de leur internet. Nous sommes en attente de la réponse définitive pour la signature des endroits qui ont été acceptés en décembre dernier pour le prolongement du réseau internet haute vitesse avec la fibre optique.

La municipalité voudrait féliciter et remercier tous les bénévoles qui sont impliqués dans toutes les associations de la municipalité ou ailleurs. Nous voudrions remercier en particulier Monsieur Donald Fournier pour tout le bénévolat qu'il a fait pour le club de 4 roues de la région depuis plus de 25 ans pour préparer, réparer, et obtenir les droits de passage et ce, sans compter son temps. Il est un exemple à suivre.

Nous sommes à préparer l'agenda pour la réfection des routes pour 2018 avec le responsable de voirie et avec Eurovia pour la continuité du contrat pour les rangs 10 et 11. Nous ferons aussi des changements de ponceaux dans le rang 14 pour éviter les débordements.

## MOT DE L'ADMINISTRATION

En mars dernier, plusieurs personnes se sont présentées au bureau pour payer leurs taxes avec une carte de débit ou de crédit.

Veuillez noter que nous ne prenons aucune carte, seulement les paiements en argent ou par chèque. Vous pouvez aussi payer à partir de chez-vous par Accès D Desjardins.



De plus, si vous possédez plus d'une propriété et que vous payez par Accès D, vous devez payer séparément pour chacune des propriétés.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 9 avril dernier :

- Adoption du règlement d'emprunt pour la mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli
- Règlement obligeant l'installation d'un clapet anti-retour
- Inscription aux Congrès de la COMBEQ et de l'ADMQ
- Contrat d'entretien horticole à Mme Marie-Josée Lemay
- Emplois étudiants – 2 postes offerts cet été
- Dérogation mineure acceptée pour le lot 5 791 520 – division en 4 lots avec frontage non-conforme
- Contrats pour achat de gravier, débroussaillage, fauchage, nivelage et calcium pour 2018
- Octroi d'un contrat à Granulab pour des travaux de Phase 1 et Phase 2 dans le cadre du projet de prolongement de l'aqueduc
- RRHS – Commandite pour le projet « Grab and Go » à Richmond
- Commandite pour le gala Tournesol d'or
- Publication pour la semaine de l'action bénévole 2018

## BAC À COMPOSTAGE



Certaines personnes nous demandent pourquoi elles doivent avoir un bac brun, alors qu'elles font déjà du compost chez elles depuis plusieurs années.

Les règles gouvernementales ordonnent que rien de compostable ne se retrouve aux ordures, tel que les os de poulet ou autres restes de viandes, les mauvaises herbes, les branches, etc. Votre bac vous sera alors utile pour vous défaire de ce genre de rebus.

Restez à l'affût car vous recevrez de l'information additionnelle dans les prochaines semaines à ce sujet

## AVIS PUBLICS RÈG 2018-07 OBLIGATION D'INSTALLER UN CLAPET ANTI-RETOUR

Règlement visant à modifier le règlement 2016-09 afin d'y ajouter l'article suivant :

L'ARTICLE 3 « Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux) » est modifié en y ajoutant le point 3.5.

- 3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de tels clapet anti-retour conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

De ce fait, ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée, peut consulter ledit règlement en se présentant au bureau de la Municipalité de Val-Joli, au 500, route 249, Val-Joli, Québec.

Donnée à Val-Joli ce 12 avril 2018.

Julie Brousseau, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## ANALYSE ANNUELLE DE L'EAU POTABLE

*La Municipalité ne procédera pas à la Campagne annuelle de l'échantillonnage de l'eau potable en 2018.*

Même si l'eau potable au Québec est généralement de bonne qualité, il peut arriver qu'elle soit contaminée par des microorganismes (bactéries, parasites, virus) ou des substances chimiques (plomb, THM, etc.). Une eau contaminée par des virus ou bactéries provenant de déjections humaines ou animales peut occasionner des problèmes de santé dont le plus courant demeure la gastro-entérite.

Cette maladie est souvent bénigne, mais dans certaines situations, elle peut avoir des conséquences très graves sur la santé des personnes à risque de complications, telles que les enfants de moins de deux ans, les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques.

Si vous êtes propriétaire d'un puits individuel, il est de votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau. Faire analyser régulièrement l'eau de votre puits est la seule façon de vous assurer de sa qualité.



## VOIRIE



Nous effectuons présentement des travaux de nettoyage de la chaussée asphaltée dans plusieurs secteurs de la municipalité (balai et balai ramasseur). Le tout devrait être terminé vers le **23 avril** prochain. Nous vous demandons de **ne plus rien balayer à la rue après cette date.**

Aussi, nous effectuerons des tests de calcium liquide dans certains secteurs, plutôt que d'appliquer du calcium solide (abat-poussière).

**OFFRE D'EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANTS**

**La Municipalité de Val-Joli recherche deux personnes pour l'Été 2018 :**

**1<sup>er</sup> poste : Journalier(ère) en voirie et aux réseaux d'Aqueduc et d'égouts**

**TÂCHES :**

- Collecte de données terrain du réseau d'égout et du futur réseau d'aqueduc (Liste des citoyens branchés)
- Collecte de données terrain et point GPS (Liste des lumières de rue, borne fontaine, puisards)
- Identification des ponts, ponceaux, ruisseaux, etc.
- Possibilité de travailler avec l'inspecteur municipal.
- Soutien au Responsable de voirie sur certains travaux.

**EXIGENCES :**

- Formation ou intérêt relié au génie civil, à l'environnement et en urbanisme;
- Autonomie et efficacité;
- Connaissance des logiciels MS Word, MS Excel et recherche sur Internet;
- Travail de jour, soir et fin de semaine occasionnellement;
- Permis de conduire classe 5 valide et véhicule nécessaire. Déplacements fréquents.
- Bonne forme physique.



**Durée de l'emploi :** 13 semaines de 32 heures.

-----

**2<sup>e</sup> poste : Journalier(ère) à l'entretien de bâtiments et des parcs**

**TÂCHES :**

- Entretien des espaces verts appartenant à la municipalité : entretien du gazon et de ses fossés, nettoyage des parcs, jardins, sentiers et terrains sportifs.
- Entretien des bâtiments et des infrastructures municipales (nettoyage de fenêtres et gouttières, peinture des bâtiments et infrastructures et réparations mineures).
- Quelques tâches de voirie.
- Pourrait travailler sur les réseaux d'aqueduc ou d'égouts.
- Certaines tâches en loisir, telles que la préparation du terrain de balle ou de volleyball en vue des joutes (lignage, sable, etc.).
- Toutes autres tâches connexes.

**EXIGENCES :**

- Formation ou intérêt relié à l'horticulture ou autres domaines pertinents;
- Autonomie et efficacité;
- Travail de jour, et occasionnellement de soir et fin de semaine;
- Permis de conduire Classe 5 valide pour toute la durée de l'emploi.
- Excellente forme physique.



**Durée de l'emploi :** 13 semaines de 32 heures, réparties sur 4 jours/semaines.

-----

**Pour les 2 postes :**

**Conditions salariales :** À discuter

**Début de l'emploi :** vers le 20 mai 2018 (suite des offres page suivante)

Toute personne intéressée peut faire parvenir son CV à la municipalité de Val-Joli au plus tard le **1er mai 2018 à 16h**, à l'adresse de courriel suivante ou par la poste en indiquant votre préférence parmi les 2 emplois offerts. Pour être admissible, le candidat devra avoir étudié à temps plein au cours de l'année précédente (programme secondaire, professionnel ou post secondaire) et être étudiant à temps plein au niveau postsecondaire dans l'année suivant l'emploi d'été. Il doit être citoyen canadien, résident permanent ou avoir le statut de réfugié.

**Courriel :** direction@val-joli.ca

**Adresse :** Mme Julie Brousseau, Directrice générale Tél. : (819) 845-7663, poste 26  
Municipalité de Val-Joli, 500, route 249, Val-Joli, Qc J1S 0E8

*\* Seules les candidatures retenues seront contactées pour des entrevues. Merci à tous les intéressés.*

## COMITÉ DES LOISIRS

### INSCRIPTION À LA LIGUE DE BALLEMOLLE

### AMICALE INTER-MUNICIPALE

# INSCRIPTIONS 2018

POUR LES ENFANTS DE

**5-12 ANS** ET DE **13-16 ANS**

Groupe 1 : 5 à 7 ans

Maternelle-2<sup>e</sup> année) les mardis à 18 h

Groupe 2 : 8 à 9 ans

(2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année) les mardis à 19 h

Groupe 3 : 10 à 12 ans (4<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année)

les mardis à 20 h

Groupe 4 : 13 à 16 ans (ados)

les jeudis à 20 h

(à valider selon la ligue intermunicipale)



Notez qu'il y a qu'un maximum de joueurs par catégorie!

**Dates d'inscription :** **jeudi, le 19 avril** entre **18h30** et **21h00**  
et **samedi, le 21 avril** entre **9h00** et **12h00**

au bureau municipal situé au **500 route 249, Val-Joli**

**Frais d'inscription :** **40\$ pour 1 enfant** - **75\$ pour 2 enfants** - **105\$ pour 3 enfants** -

**\*\*\*Après le 21 avril, les frais d'inscription seront majorés à 50\$ par enfant.\*\*\***

***Le formulaire d'inscription est disponible sur notre site internet : [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)***

Les entraîneurs confirmeront les dates de début des pratiques en mai.

**POUR INFORMATION :** [loisirs@val-joli.ca](mailto:loisirs@val-joli.ca) ou 819-845-7663

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la ligue de balle-molle intermunicipale (marqueurs, entraîneurs, arbitres) pour notre saison 2018.

### PARC DES LOISIRS DU RANG 10

Nous attirons votre attention sur les heures d'ouverture du Parc des Loisirs du Rang 10. Nous espérons qu'en lien avec notre règlement général, article 35, il n'y ait plus aucune présence ni bruit au parc entre 23 heures et 7 heures, et ce, en respect pour le voisinage. Nous comptons sur la collaboration des parents pour en informer leurs adolescents susceptibles de s'y trouver!